

LES ENTREPRISES SE MONTRENT ENCORE PLUS PESSIMISTES EN 2024 QUANT À LA SITUATION ÉCONOMIQUE, AU FINANCEMENT DE LEUR TRÉSORERIE ET À L'IMPACT DES RETARDS DE PAIEMENT

Depuis plusieurs années, le financement reste la préoccupation majeure des entreprises, et tout particulièrement des TPE/PME. Leur confiance en l'avenir est largement « émuée », sentiment accentué par le désengagement des banques et des assureurs-crédit. Les défaillances d'entreprises ont largement augmenté ces derniers mois, ces sociétés qui déposent le bilan manquant cruellement de fonds propres et ne pouvant notamment plus faire face au remboursement cumulé de leurs PGE, factures et autres dettes. Selon les entreprises sondées, les délais de paiement continuent de s'imposer comme la variable d'ajustement, leur allongement étant le premier outil déclaré pour optimiser les trésoreries alors même qu'il constitue un risque majeur pour la santé financière. Dans ce contexte, les dirigeants ont largement plébiscité un nouveau dispositif pour véritablement contraindre les entreprises au respect des délais de paiement de leurs parties prenantes : l'indexation des amendes sur les résultats des entreprises.

Source : Étude Cabinet ARC/IFOP décembre 2024

Baromètre ARC de décembre 2024 - Depuis plus de 10 ans, le Cabinet ARC, acteur spécialisé dans la gestion du poste clients et du recouvrement de créances, publie régulièrement un baromètre qui vise à mettre en évidence la perception, dans les entreprises, de l'évolution de leur activité et de l'avenir économique de la France. Ce baromètre est, ainsi, un indicateur de référence sur les problématiques du financement des entreprises et de leur santé financière. L'étude a été menée avec l'IFOP auprès de 200 entreprises de 50 salariés et plus, entre le 25 janvier et le 9 février 2024.

Les inquiétudes des entreprises apparaissent de plus en plus marquées - Plus d'1 entreprise interrogée sur 2 (59 %) mise sur le maintien à l'équilibre de leur activité dans ce contexte économique instable. Toutefois, près d'un quart d'entre elles (23 %) annonce un recul de leur activité et la part des entreprises en prévoyant la croissance au cours des 6 prochains mois (18 %) est en nette baisse par rapport à 2023 (33 %).

De la même manière, peu d'optimisme est ressenti pour l'avenir. En effet, la plupart des dirigeants d'entreprises (94 %) estime que la situation économique française ne s'améliorera pas au cours des 6 prochains mois, voire pour plus de la moitié d'entre eux (52 %), elle se dégradera. Par ailleurs, s'ils sont plus du tiers (35 %) à prévoir un délai d'1 à 2 ans pour effacer les effets des différentes crises subies sur leur santé financière, ils sont une majorité (59 %) à ne pas l'envisager avant 3 à 5 ans voire davantage, dans un contexte où l'inflation (64 %, +1 point par rapport à l'étude 2023), le coût de l'énergie (59 %, -5 points), le manque de trésorerie (53 %, +6 points) et le recrutement (51 %, -8 points) sont parmi les principales difficultés qu'elles rencontrent.

Près de 7 entreprises sur 10 (68 %) pensent, également, que la conjoncture actuelle va freiner les opérations d'investissement

L'environnement économique est toujours ressenti comme étant « à risques » - 7 entreprises sur 10 considèrent que la situation économique actuelle va entraîner une augmentation du nombre de dépôts de bilan chez leurs clients. Une part importante d'entre elles (40 %) pressent que ces derniers ne seront pas en mesure de faire face au remboursement de leurs créances (prêts garantis par l'État/PGE, dettes sociales, investissements, factures, ...).

Par ailleurs, près des deux tiers des sociétés interrogées (63 %) estiment que les dirigeants de TPE/PME ne sont pas suffisamment accompagnés juridiquement pour prévenir et gérer les difficultés financières de leur société (procédures de mandat ad hoc, conciliation, redressement judiciaire simplifié, etc.) et 62 % d'entre elles ne connaissent pas le rôle du médiateur des entreprises.

Les délais de paiement : la variable d'ajustement des besoins en trésorerie - L'étude constate que les retards de paiement se sont accrus en passant de 15 à 17,5 jours en moyenne. Ce résultat corrobore la crainte mise en évidence ces dernières années, à savoir que 8 entreprises interrogées sur 10 considèrent que les délais de paiement vont devenir la variable d'ajustement et vont donc inexorablement continuer d'augmenter. D'ailleurs, près d'1 entreprise sur 2 (48 %) déclare avoir recours à un allongement du délai de paiement de ses fournisseurs et elles ne sont que 13 % à utiliser leur découvert bancaire. La conséquence de cet allongement est fondamentalement nuisible au tissu économique.

Les entreprises constatent le désengagement progressif de leur banque - Le prêt bancaire reste, auprès de 42 % des entreprises interrogées, le moyen de financement considéré comme le plus efficace pour faire face à des besoins de trésorerie. Cette donnée est à mettre en perspective avec le fait que près de 7 entreprises sur 10 (69 %) jugent que les banques se désengagent vis-à-vis des TPE/PME et, notamment, auprès de celles qui n'ont pas encore remboursé leur PGE. Une situation à laquelle s'ajoute, pour près d'1 sondé sur 2 (48 %), le constat d'un désengagement des assureurs-crédit, alors que l'affacturage reste identifié par la plupart d'entre eux (86 %) comme une solution de financement trop coûteuse et donc peu, voire pas rentable.

Une forte attente pour encadrer et sanctionner les délais de paiement - Le non-respect des délais de paiement reste toujours largement identifié comme une mise en danger des entreprises, les réduire étant plus que jamais un enjeu économique majeur. Effectivement, la quasi-totalité des entreprises interrogées (93 %) déclare que le non-respect des délais de paiement met en danger leur santé et peut mener au dépôt de bilan.

Dans ce contexte, parmi les solutions potentielles considérées comme les plus efficaces pour réduire les délais de paiement, la création d'une notation des délais de paiement (78 %) et la dématérialisation des factures (54 %) restent plébiscitées. Dans ce même esprit, près de 8 entreprises sur 10 sont favorables à la prise en compte des pratiques de délais de paiement dans la notation financière des sociétés et plus de 2/3 des entreprises (68 %) considèrent que les délais de paiement devraient devenir une donnée obligatoire du rapport RSE.

Près de 2/3 des entreprises (65 %) estiment que la proposition de la Commission européenne de réduire de 60 à 30 jours le délai maximum de paiement n'est pas une mesure suffisamment incitative et ne permettra pas de réduire les retards de paiement. D'ailleurs, elles sont une large majorité (66 %) à penser que leurs clients ne seront pas plus en mesure de respecter ce nouveau délai.

L'étude 2024 constate la nette baisse de confiance des dirigeants sur un an en ce qui concerne les amendes administratives plafonnées à 2 millions d'euros et leur publication systématique (32 % contre 43 % en 2023) ainsi que l'obligation de déclarer les retards de paiement sur une plateforme mise à disposition par le Ministère en charge de l'économie (47 % contre 55 % en 2023).

Ainsi, plus de 2/3 des entreprises interrogées (68 %) plébiscitent que les amendes administratives infligées en cas de non-respect des délais de paiement soient proportionnelles aux résultats des entreprises. Une sanction jugée plus efficace que celles prises à ce jour.

La crainte du non-paiement du secteur public perdure - Enfin, l'étude constate que près d'une PME interrogée sur deux (48 %) déclare renoncer à répondre aux appels d'offres émis par le secteur public par crainte de ne pas être rémunérée ou de subir de longs délais de paiement. Si 57 % des entreprises annoncent travailler avec le secteur public, elles sont 84 % à constater que les délais de paiement ne s'y sont pas améliorés.

[Les entreprises se montrent encore plus pessimistes en 2024 quant à la situation économique, au financement de leur trésorerie et à l'impact des retards de paiement - MyActu par la Revue Fiduciaire](#)